

CONSEIL D'ECOLE

Jeudi 07 novembre 2017

Présents :

Les représentants des communes :

M. Meyer, Maire de la commune de Blotzheim
Mme Stimpfling, Adjointe au Maire déléguée aux affaires scolaires

Les représentants de parents :

Mmes Beutler, Boutard, Burgos, Faudot, Idesheim, Kreutzfeldt, Laplaud, Laroche, Muller, Vogel et MM. Beltran, Boscato, Grienberger, Lefebvre, Legendre, Terasconi, Weider

L'équipe enseignante et ATSEM :

Mmes Barrenechea, Beauvir, Blény, Freitag, Frey, Gutron, Jehl, Kapp, Keller, Kempf, Koerber, Messai, Pflimlin, Schwaller, Stoecklin, Sutter et M. Heyer

Absents et excusés :

Mme. Schaeffer, Inspectrice de l'Education Nationale
en charge de la circonscription de Saint-Louis,
Mmes Baudot, Bernhard, Munch, Preckel et Schmitt, Enseignantes

Début de la réunion : 18h

Secrétaires : Mmes Burgos et Kempf

La directrice, Mme Roch, salue l'assemblée, remercie les présents, excuse les absents et rappelle l'ordre du jour.

1. Présentation du nouveau Conseil d'École :

a) Les résultats des élections du 13 octobre 2017:

- 586 inscrits,
- 263 votants
- 47 bulletins blancs ou nuls
- 216 suffrages exprimés
- Taux de participation : 44,88% (42,67% en 2016-2017)

M. Beltran et Mme Laroche interrogent Mme Roch sur la possibilité de réduire la durée d'ouverture du bureau de vote étant donné qu'une grande majorité de parents vote par correspondance. Cette disposition n'est pas autorisée par le cadrage national.

Par ailleurs, il est rappelé que le dépôt des votes par correspondance peut se faire par le biais du cahier de liaison, mais que les parents peuvent également déposer les enveloppes directement dans la boîte aux lettres de l'école.

b) Fonctionnement du conseil d'école :

Les membres à voix délibérative : le directeur qui est le président de séance ; deux élus ; l'inspecteur de l'Education nationale ; les maîtres de l'école et les maîtres remplaçants exerçant dans l'école au moment des réunions du conseil ; un des maîtres RASED ; les représentants des parents d'élèves en nombre égal à celui des classes de l'école.

Les membres à voix consultative :

Les personnes intervenant à l'école et invitées par le directeur pour traiter un point particulier de l'ordre du jour (les ATSEM ; le médecin scolaire ; les intervenants en religion...).

Fonctionnement :

- Constitué pour une année ;
- Siégeant jusqu'au renouvellement des membres ;
- Une réunion par trimestre au moins ;
- Autres sessions : à la demande du directeur, du maire ou de la moitié de ses membres ;
- Un secrétaire de séance ;
- Procès-verbal dressé par le président et affiché dans l'école.

Attributions :

- Vote le règlement intérieur de l'école ;
- Établit le projet d'organisation pédagogique de la semaine scolaire ;
- Dans le cadre du projet d'école, il donne ses avis et suggestions sur le fonctionnement de l'école, mais aussi sur toutes les questions qui intéressent la vie de l'école ;
- Est consulté par le maire sur l'utilisation des locaux scolaires en dehors des heures d'ouverture de l'école ;
- Examine les conditions d'organisation du dialogue avec les parents (lors de la première réunion) ;

- Doit être informé sur : les principes de choix de matériels pédagogiques divers, l'organisation des aides spécialisées (APC, stage de remise à niveau) ; le bilan d'activité et financier de la coopérative ou de l'association sportive le cas échéant.

Règles :

- Seuls les points figurant à l'ordre du jour sont abordés ;
- Le conseil d'école n'est pas le lieu d'examen de problèmes particuliers liés à une classe, un enseignant, un élève ;
- Les votes s'effectuent à main levée, sauf demande préalable des membres d'effectuer un vote à bulletin secret ;
- Respect de la parole de chacun ;
- Distribution de la parole par le Président.

Rôles des Représentants de Parents :

- Associés à la vie de l'école notamment en participant, par leurs représentants, aux conseils d'école ;
- Missions d'information et de communication auprès des parents (possibilité d'obtenir les coordonnées des parents avec leur accord) ;
- Peuvent accompagner les familles qui les sollicitent pour intervenir auprès de la directrice pour évoquer un problème particulier (non évoqué en conseil d'école).

2. Le règlement de l'école :

Le règlement date du 06 juin 2017.

Horaires décalés :

Depuis la rentrée, des horaires décalés ont été mis en place entre l'école maternelle et élémentaire.

Les Représentants de parents indiquent que ce nouveau mode de fonctionnement répond à la problématique qu'avaient rencontrée les familles (impossibilité de chercher simultanément les enfants à la maternelle et à l'élémentaire). Il est à noter que la circulation autour de l'école maternelle, délicate en début d'année, est nettement plus fluide depuis que les parents ne rentrent plus dans l'école pour accompagner leur enfant en classe.

Le personnel de l'école maternelle précise qu'il y a certaines familles qui arrivent régulièrement en retard et bien au-delà de la période d'accueil (8h30 à la place de 8h15). Un cahier de retard sera mis en place : les familles devront s'inscrire dès l'arrivée à l'école. De même il est rappelé que les portes de l'école maternelle et élémentaire doivent être ouvertes à l'heure au début des périodes d'accueil.

Pont de l'Ascension :

La semaine du 07 au 11 mai, semaine de retour des congés de printemps, comporte deux jours fériés : le 08 mai et l'Ascension.

Aucune dérogation au calendrier national des vacances scolaires ne sera effectuée par Mme la Rectrice qui est compétente en la matière.

Les membres du conseil d'école sont inquiets face au risque d'absentéisme durant cette période. Mme Roch rappelle que l'absence d'un élève pour convenances personnelles ne constitue pas un motif légitime d'absence.

Organisation du temps scolaire à la rentrée 2018-2019 :

La municipalité organise une réunion avec les différents partenaires (école, représentants de parents, municipalité) mercredi 08 novembre afin d'élaborer un questionnaire qui sera soumis aux familles pour évaluer le souhait d'un éventuel retour à la semaine de 4 jours.

3. La rentrée 2017-2018 :

a) Les classes et les effectifs :

L'école comporte 421 élèves : 152 élèves de maternelle : 107 monolingues et 45 bilingues,
269 élèves d'élémentaire : 150 monolingues et 119 bilingues

Il y a 6 classes maternelles et 11 classes élémentaires.

A l'école maternelle :

Classe	Salle	Enseignant	Effectifs	Total
PS-MS mono	Classe 1	Carole MESSAI	PS : 17 MS : 11	28
PS mono	Classe 2	Jean-Marc HEYER	PS : 30	30
PS-MS mono	Classe 3	Elisabeth FLUCK Remplacée par Mégane Schmitt	PS : 18 MS : 11	29
GS mono	Classe 6	Isabelle BARRENECHEA	GS : 21	21
MS-GS bi	Classe 4	Delphine GUTRON Français mardi/vendredi Nathalie FREITAG Allemand lundi/jeudi	MS : 7 GS : 15	22
MS-GS bi	Classe 5	Nathalie FREITAG Allemand mardi/vendredi Pauline MUNCH Français lundi/jeudi	MS : 8 GS : 15	23

A l'école élémentaire :

Cursus monolingue			
Classe	Salle	Enseignant	Effectifs
CP mono	Classe 10	Valérie Keller	27
CE1 mono	Classe 1	Audrey Beauvir Lundi/mardi Eléonore Bernhard Jeudi/vendredi	25
CE2 mono	Classe 3	Anne Frey	24
CE2-CM1 mono	Classe 2	Naomi Prekel Lundi/mardi Laetitia Sutter Jeudi/vendredi	CE2 : 8 CM1 : 14 Total : 22
CM1-CM2 mono	Classe 11	Stéphanie Koerber	CM1 : 9 CM2 : 17 Total : 26
CM1-CM2 mono	Classe 9	Florence Baudot	CM1 : 7 CM2 : 19 Total : 26

Cursus bilingue			
Classe	Salle	Enseignant	Effectifs
CP bi	Classe 13	Céline Kempf allemand lundi/jeudi Nesrin Schwaller français mardi/vendredi	25
CE1 bi	Classe 6	Aurélia Jehl français lundi/jeudi Céline Kempf allemand mardi/vendredi	25
CE1-CE2 bi	Classe 8	Aurélia Jehl français mardi/vendredi Kapp Géraldine remplaçante lundi/jeudi	CE1 : 6 CE2 : 19 Total : 25
CM1 bi	Classe 12	Nesrin Schwaller français lundi/jeudi Elodie Pflimlin allemand mardi/vendredi	23
CM2 bi	Classe 7	Catherine Blény (LCR)	21

b) Le personnel :

- 21 enseignants et 1 directrice
- 2 enseignantes **remplaçantes** rattachées à l'école : Mme GIBEAUX Stéphanie et Mme SCHMITT Mégane
- 6 **ATSEM** : Mmes CHOSEROT, DEPARIS, HUBERT-SIMON, SCHLICHT, STOECKLIN et WEISS (Mme WEIDER remplaçante)

Il n'y a plus d'**EVs** (secrétaire) à l'école depuis le 1^{er} octobre 2016 (fin des contrats aidés).

Il existe la possibilité de recruter un **service civique** (missions différentes de l'EVs), mais l'école est en attente de candidature. Les personnes pouvant prétendre au service civique sont des jeunes de 18 à 25 ans. Les personnes intéressées peuvent se manifester auprès de la directrice ou de l'inspection à Saint-Louis.

Ponctuellement :

- Mme PIERRE, **psychologue scolaire**
- 1 **AESH** : Mme ECKERT
- 3 intervenantes en **religion catholique** : Mmes CAMBLIN, LLORENS et RAVINEL
- 1 intervenant en **religion protestante** : M. le Pasteur
- 1 **éducateur physique et sportif** : M. SCHMITTER
- des **autres intervenants extérieurs** : ergothérapeute, psychomotricienne, rééducateur...

c) Les remplacements :

- Mme **SCHMITT Mégane** remplace Mme FLUCK Elisabeth en PS-MS (cl.3) qui est en congé maternité.

- Mme **KAPP Géraldine** remplace l'enseignant d'allemand qui n'a pas encore été nommé en classe de CE1-CE2 bi. Le poste et les possibilités d'employer quelqu'un existe mais la difficulté réside dans le recrutement car il n'y a pas de candidat, malgré les appels d'offre.

Mme Kapp n'est pas une enseignante bilingue, néanmoins, en collaboration avec Mme Kempf, enseignante bilingue en allemand, un travail en langue est mené dans la classe.

Mme Burgos remercie Mme Kapp pour son investissement ainsi que Mme Kempf pour sa collaboration.

d) Communication école-famille :

Les diverses modalités de communication entre l'école et les familles sont présentées :

- **Les temps de rencontre** (la réunion de rentrée, les rendez-vous programmés : réunion d'informations, accueil des nouveaux arrivants, matinée d'intégration pour les futurs PS, remise des livrets scolaires et des cahiers de réussites en main propre...)
- **Les autres moyens de communication** (entretien téléphonique, correspondance par mail avec la directrice, communication écrite : affichage, cahier de liaison).

Le cahier de liaison reste le moyen privilégié de communication. Il permet, par la signature des parents, de s'assurer que l'information soit bien passée.

e) Organisation du jour de la rentrée 2017-2018 :

L'organisation avait été revue puisque, celle mise en œuvre en 2016-2017 et organisée par l'ancienne directrice ne permettait pas aux parents d'accompagner leurs enfants à la fois à l'école maternelle et à l'école élémentaire.

○ **Ecole élémentaire : appel à 8h05**

Les Représentants de parents demandent que l'organisation de l'accueil des élèves d'élémentaire soit revue. Ils indiquent que de nombreux élèves, malgré la présence de leurs parents, sont agités et bruyants. Mme Roch en prend note et précise que le conseil des maîtres réfléchira à d'autres possibilités, tout en maintenant un accueil personnalisé pour les élèves de CP, nouveaux arrivants à l'école élémentaire.

○ **Accueil des élèves à l'école maternelle**

- Dès 7h45 pour les parents qui travaillent
- 9h pour les GS, MS et certains PS
- 9h30 pour certains PS

L'organisation retenue pour l'école maternelle convient. Les Représentants de parents demandent si pour l'école élémentaire une rentrée « échelonnée » comme à l'école maternelle ne serait pas envisageable. Cette possibilité n'étant pas prévue par l'inspection académique, elle ne sera pas réalisable.

4. L'hygiène et la sécurité :

a) Le plan Vigipirate :

Le plan Vigipirate a été renforcé depuis la rentrée 2016-2017. Il n'y a pas eu de nouvelles modifications « pratiques » à la rentrée 2017-2018, néanmoins chaque école a dû mettre en place un plan particulier de mise en sûreté en cas d'attentat ou d'intrusion.

b) Le PPMS (Plan Particulier de Mise en Sûreté) :

En cas de risque majeur (risque chimique, risque météorologique, intrusion, attentat), l'école peut être amenée à devoir se confiner, au même titre que le reste de la population. Le PPMS définit les modalités de mise en œuvre du confinement ou de l'évacuation selon le cas.

En cas de confinement, les parents seront avertis par le signal national d'alerte qui est déclenché par les services de la préfecture. Les parents sont invités à se confiner et à se tenir informés par les biais des médias, notamment la radio.

Le PPMS a été actualisé lors d'une réunion technique entre l'école, la municipalité et le service prévention de l'académie le 03 octobre 2016 et a été mis à jour lors de la prérentrée. Un second plan dit « PPMS Attentat-intrusion » a également dû être rédigé. Les documents ont été transmis aux services de l'Education nationale pour approbation.

Mme Roch présente les documents aux membres du conseil d'école.

L'exercice intrusion (18 et 19 octobre):

Le bilan de l'exercice est très positif. L'exercice s'est déroulé dans de très bonnes conditions après préparation des élèves (jeux, usage de la littérature de jeunesse...). Aucun élève n'a manifesté de l'anxiété ou de la peur. L'ensemble des élèves se souvenait de l'exercice mené l'an passé, et les nouveaux élèves, notamment les élèves de petite section, ont bien réagi.

Mme Roch remercie les enseignants pour leur travail de préparation avec les élèves qui a permis le bon déroulement de l'exercice.

Dans le cadre du PPMS, deux autres exercices seront organisés durant l'année : un exercice de type « risque chimique » et un exercice de type « séisme ».

c) La sécurité incendie :

Les écoles doivent effectuer trois exercices d'évacuation incendie dans l'année.

Le premier exercice s'est déroulé, en présence des services techniques de la ville, mercredi 11 octobre à l'école élémentaire et jeudi 12 octobre à l'école maternelle.

Les élèves avaient été avertis de la mise en œuvre de l'exercice. Ils ont évacué rapidement et dans le calme.

d) La surveillance des élèves :

La directrice présente les protocoles de surveillance en vigueur à l'école maternelle et à l'école élémentaire, ainsi que les modalités mises en œuvre lorsqu'un élève est soigné dans le cadre de l'école.

Les modalités de liaison avec le périscolaire et les familles sont également présentées.

e) La sécurité aux abords de l'école :

Différentes actions sont mises en œuvre pour sensibiliser les parents : informations lors de l'inscription, par le biais du cahier de liaison et lors des réunions de rentrée. Des actions sont également réalisées à destination des élèves : port du baudrier, sensibilisation lors des déplacements, actions spécifiques (intervention de l'auto-école Loll, des gendarmes...).

La directrice rappelle que les élèves doivent porter le baudrier en arrivant et en repartant de l'école.

La Brigade Verte est également passée à plusieurs reprises depuis la rentrée aux heures d'entrée en classe.

Les Représentants de parents questionnent la municipalité sur la possibilité de mettre en place divers aménagements (modifier le sens de circulation, des marquages au sol...) et de solliciter plus fréquemment la gendarmerie et la Brigade Verte.

M. le Maire explique que la mise en place d'un sens unique dans les rues autour de l'école demandée par Mme Faudot est très compliquée à mettre en place, même lors de travaux, pour des raisons financières mais surtout pour des questions de respect de la législation en vigueur.

M. Beltran et Grienenberger demandent la mise en place de personnages d'enfants, Zoé et Arthur comme à Hésingue, la mairie accepte d'y réfléchir et de le soumettre à demande.

Mme Boutard demande à la mairie de voir si la gendarmerie pourrait se déplacer deux jours consécutifs pour verbaliser les contrevenants plusieurs fois dans l'année, afin que l'impact soit plus grand et profond. M. le Maire fera la demande auprès de la gendarmerie.

Le dos d'âne devant l'école maternelle a été supprimé et les parents délégués demandent à le replacer, sous une autre forme, s'il y avait danger. Mme Boutard souligne le danger couru par les enfants sans ralentisseur.

Concernant les travaux du périscolaire maternelle, Mme Stimpfling explique qu'un mot va être diffusé aux parents de la maternelle et sur le site de la mairie.

La sécurité aux abords des écoles est un problème récurrent. Les membres du conseil d'école déplorent le fait que l'origine de ce problème réside pour l'essentiel dans le **comportement peu respectueux du code de la route par de nombreux parents.**

5. La collaboration avec la municipalité :

a) La construction du périscolaire :

La municipalité a pour projet la construction d'un nouveau périscolaire. L'implantation se fera à côté et dans la continuité immédiate de l'école maternelle. Les travaux débuteront le 13 novembre 2017 et l'ouverture du périscolaire est prévue pour la rentrée 2018.

Le périscolaire pourra accueillir jusqu'à 50 enfants scolarisés en maternelle.

Une réunion préalable a eu lieu en octobre 2017 entre la municipalité et l'école afin d'envisager les modifications à mettre en œuvre à l'école pour garantir son bon fonctionnement durant les travaux.

Les modifications envisagées sont :

- La réorganisation des récréations ;
- Le changement du lieu de sortie de la classe 4.

Une période de travaux n'est pas toujours simple et nécessitera une adaptation ponctuelle de tous les usagers.

M. le Maire précise que dans la mesure du possible les phases de travaux risquant d'être les plus gênantes seront programmées durant les vacances scolaires.

b) Equipements :

La municipalité a permis d'équiper les classes pour la rentrée par :

- L'achat de livres et séries de livres en allemand pour les classes bilingues (maternelle et élémentaire) ;
- Le renouvellement de manuels (français CE2-CM1-CM2), de dictionnaires (CP au CM2), achat de fichiers pour les élèves ;
- L'investissement en matériel de manipulation en mathématiques (numération) au cycle 2.

La municipalité a également procédé au remplacement du serveur informatique de l'école élémentaire.

Mme Roch remercie la municipalité pour le financement de ces divers équipements et la remercie également sa disponibilité.

M. Grienenberger souligne la qualité du matériel mis en place dans les écoles et remercie la mairie.

Mme Laroche souhaite savoir si les VPI (vidéoprojecteurs interactifs) sont utilisés en classe. Toutes les classes de l'école élémentaire ont effectivement la chance de posséder un tel équipement qui est un atout dans la mise en œuvre des apprentissages. Cet outil est utilisé à des fréquences variables, en fonction des besoins, des notions abordées, des projets...et cela est propre à la pédagogie employée par chaque enseignant.

Mme Muller évoque la possibilité d'installation d'une climatisation, ce qui a un coût trop important pour l'instant, l'école n'étant pas occupée pendant l'été. Des mesures de rafraîchissement provisoires avaient été mises en place dans les classes l'an passé par l'école (brumisateurs).

6. La coopérative scolaire :

La directrice présente l'OCCE (Office Central des Coopératives d'Écoles) : ses objectifs, ses modalités de fonctionnement. Les objectifs sont multiples (éducatifs, pédagogiques, juridiques, financiers). En s'affiliant à l'OCCE, l'école souhaite développer des valeurs de coopération.

Fonctionnement de la coopérative scolaire :

-l'école s'affilie à l'OCCE en payant une cotisation,

-l'école fait appel à la participation volontaire des familles en début d'année (36€ en maternelle, 20€ ou 30€ ou 36€ en élémentaire selon le nombre d'enfants) et réalise des actions et manifestations pour pouvoir soutenir financièrement les projets des classes.

Mme Keller Valérie était mandataire de la coopérative scolaire pour l'année 2016-2017, et renouvèle son mandat pour l'année 2017-2018. Elle est chargée de la comptabilité. Le compte-rendu financier annuel pour l'année 2016-2017 a été approuvé et signé par deux vérificateurs aux comptes : Mme Beulter, parent d'élève, et Mme Kempf, enseignante. Mme Beutler remercie Mme Keller pour son travail de comptabilité et la félicite de son efficacité.

Mme Roch présente le bilan de l'exercice 2016-2017 :

	Dépenses 2016-2017	Budget de rentrée
Rentrée 2016/2017 (participation des familles et remboursements des fournitures scolaires <u>compris</u>)		+ 26 250,00 €
Transports	-1 256,00 €	
Projets spécifiques (théâtre, équitation, classe verte, copains qui dansent, cirque, spectacle, sorties...)	- 4 931,30 €	
Matériel (fournitures, bricolage, recette...)	- 4 657,66€	
BILAN	- 10 844,96 €	+ 15 405,04

A la rentrée 2017/2018 la coopérative de l'école disposait de 15 405,04 €, avant l'encaissement des participations des familles à la coopérative scolaire et le remboursement du matériel scolaire. Cette somme constitue un fond de roulement et représente moins de 1000€ par classe.

Dans le cadre de mise en œuvre de projet, les classes peuvent faire appel au soutien financier des familles. Le montant de la participation financière demandée aux familles sera discuté en conseil des maitres, et pour les projets d'envergure sera présenté en conseil d'école. Les familles seront également informées du montage financier des projets (cout total, participation des familles, de la coopérative scolaire, des partenaires...).

Les manifestations organisées par la coopérative :

- Vente de chocolats :
 - Bilan de la vente : 17526,37€ ; bénéfices 10 € par élève
 - Livraison estimée semaine 47 (du 20 au 24 novembre)
- Vente de pâtisseries (sortie de classe, Leclerc...)
- Fête de la Saint-Martin à l'école maternelle (24/11) et à l'école élémentaire (17/11)
- Fêtes de fin d'année :
 - Ecole maternelle : pas de « grosse » manifestation prévue
 - Ecole élémentaire : projet à affiner en fonction des possibilités et des contraintes liées à la sécurité

Les contraintes liées à la mise en œuvre de la sécurité lors de l'organisation de manifestations rendent complexe la réalisation d'évènements impliquant un grand nombre de personnes.

M. Beltran souhaite avoir des explications concernant les fêtes d'écoles ayant lieu dans d'autres communes avec toutes les classes.

Les manifestations organisées par l'école en-dehors du temps scolaires se font actuellement par le biais de la coopérative scolaire pour notre école ce qui implique la responsabilité immédiate et unique des enseignants en cas de difficulté. Dans d'autres écoles, l'organisateur de la manifestation peut être une autre association que la coopérative scolaire (association de parents par exemple).

7. Le projet d'école 2016-2018 :

Le projet d'école répond aux axes académiques :

- axe 1 : assurer la mise en œuvre des programmes et la maîtrise du socle commun de compétences, de connaissances et de culture ;

- axe 2 : prendre en compte des besoins particuliers des élèves : difficultés et réussites ;

- axe 3 : garantir la cohérence des enseignements et la continuité des parcours d'apprentissages de la maternelle au collège.

Après l'analyse de la situation propre de l'école, l'équipe enseignante a défini 5 objectifs prioritaires auxquels correspondent des actions. Un bilan a été effectué en juin 2017 et des avenants ont été envisagés pour la rentrée 2017-2018.

Mme Roch présente le nouveau programme d'actions.

AVENANT

Rentrée 2017



AXE 1	AXE 2	AXE 3
-------	-------	-------

Objectif 1 S'exprimer dans un langage syntaxiquement correct et précis

Indicateur Evaluations lexicales en PS-MS-GS

1.1.	Carnet de vocabulaire	<table border="1" style="border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 5px;">AP</td> <td style="width: 15px;">16/17</td> <td style="width: 15px;"></td> </tr> </table>	AP	16/17		<table border="1" style="border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> </tr> </table>			
AP	16/17								
1.2.	Déclouonnement phonologique avec progressions communes MS-GS	<table border="1" style="border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 5px;">R</td> <td style="width: 15px;">16/17</td> <td style="width: 15px;">17/18</td> </tr> </table>	R	16/17	17/18	<table border="1" style="border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> </tr> </table>			
R	16/17	17/18							

Objectif 2 Etudier et utiliser les nombres

Indicateur Evaluations en GS communes

2.1.	Progressions communes issues du manuel ACCES	<table border="1" style="border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 5px;">T</td> <td style="width: 15px;">16/17</td> <td style="width: 15px;"></td> </tr> </table>	T	16/17		<table border="1" style="border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> </tr> </table>			
T	16/17								
2.2.	Mise en place d'une malette de jeux d'école	<table border="1" style="border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 5px;">AP</td> <td style="width: 15px;">16/17</td> <td style="width: 15px;">17/18</td> </tr> </table>	AP	16/17	17/18	<table border="1" style="border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> </tr> </table>			
AP	16/17	17/18							

Objectif 3 Garder une trace du parcours culturel de l'élève

Indicateur Grille de compétences à la fin du cahier culturel

3.1.	Cahier culturel avec présentation codifiée	<table border="1" style="border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 5px;">P</td> <td style="width: 15px;">16/17</td> <td style="width: 15px;">17/18</td> </tr> </table>	P	16/17	17/18	<table border="1" style="border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> </tr> </table>			
P	16/17	17/18							
3.2.	Elémentaire: grille d'évaluation commune	<table border="1" style="border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 5px;">P</td> <td style="width: 15px;">16/17</td> <td style="width: 15px;"></td> </tr> </table>	P	16/17		<table border="1" style="border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> </tr> </table>			
P	16/17								
3.3	Suivi du PEAC : création d'un outil de suivi "maitre"	<table border="1" style="border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 5px;">AP</td> <td style="width: 15px;">16/17</td> <td style="width: 15px;">17/18</td> </tr> </table>	AP	16/17	17/18	<table border="1" style="border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> </tr> </table>			
AP	16/17	17/18							

Objectif 4 S'investir dans son métier d'élève: partager des règles, assumer des rôles et des responsabilités

Indicateur Evaluation des permis à points

4.1.	Elaboration du permis à points	<table border="1" style="border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 5px;">P</td> <td style="width: 15px;">16/17</td> <td style="width: 15px;"></td> </tr> </table>	P	16/17		<table border="1" style="border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> </tr> </table>			
P	16/17								
4.2.	Mise en place de jeux collectifs dans la cour	<table border="1" style="border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 5px;">R</td> <td style="width: 15px;">16/17</td> <td style="width: 15px;">17/18</td> </tr> </table>	R	16/17	17/18	<table border="1" style="border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> </tr> </table>			
R	16/17	17/18							
4.3.	Elaboration de règles jeux	<table border="1" style="border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 5px;">R</td> <td style="width: 15px;">16/17</td> <td style="width: 15px;">17/18</td> </tr> </table>	R	16/17	17/18	<table border="1" style="border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> </tr> </table>			
R	16/17	17/18							
4.4	Les rois du silence dans les couloirs	<table border="1" style="border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 5px;">R</td> <td style="width: 15px;">16/17</td> <td style="width: 15px;">17/18</td> </tr> </table>	R	16/17	17/18	<table border="1" style="border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> </tr> </table>			
R	16/17	17/18							

Objectif 5 Ecrire à la main de manière fluide, efficace et soignée

Indicateur Tenue des cahiers

5.1.	Observer, choisir, organiser et mobiliser la calligraphie	<table border="1" style="border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 5px;">P</td> <td style="width: 15px;">16/17</td> <td style="width: 15px;"></td> </tr> </table>	P	16/17		<table border="1" style="border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> </tr> </table>			
P	16/17								
5.2.	Concours de copie	<table border="1" style="border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 5px;">R</td> <td style="width: 15px;">16/17</td> <td style="width: 15px;">17/18</td> </tr> </table>	R	16/17	17/18	<table border="1" style="border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> </tr> </table>			
R	16/17	17/18							
5.3.	L'écriture à travers l'histoire	<table border="1" style="border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 5px;">A</td> <td style="width: 15px;">16/17</td> <td style="width: 15px;"></td> </tr> </table>	A	16/17		<table border="1" style="border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> </tr> </table>			
A	16/17								
5.4	Création d'un référent des tracés vers l'écriture cursive	<table border="1" style="border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 5px;">P</td> <td style="width: 15px;">17/18</td> <td style="width: 15px;"></td> </tr> </table>	P	17/18		<table border="1" style="border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> </tr> </table>			
P	17/18								
5.5	Développer des stratégies de copie en y intégrant l'usage l'outil informatique.	<table border="1" style="border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 5px;">P</td> <td style="width: 15px;">17/18</td> <td style="width: 15px;"></td> </tr> </table>	P	17/18		<table border="1" style="border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> </tr> </table>			
P	17/18								

Les actions qui seront mises en œuvre sont présentées et expliquées (évaluation du Parcours d'Education Artistique et Culturel, « roi du silence », concours de copie, jeux dans les cours de l'école élémentaire...). Les Représentants de parents soulignent la richesse des actions.

8. Les projets spécifiques :

a) A l'école maternelle :

Divers projets ont eu lieu ou auront lieu :

- La fête de la mascotte (mois de septembre)
- La fête de la Saint-Martin (24.11.17)
- La fête du Saint-Nicolas (08.12.17), avec la venue du Saint-Nicolas
- La participation au festival « RAMDAM » : festival qui lie arts visuels et littérature de jeunesse

b) A l'école élémentaire :

Divers projets ont eu lieu et auront lieu : « Les déchets » en partenariat avec Saint-Louis Agglomération, Copains qui dansent, le projet « équitation », le projet « Petite Camargue », les rencontres sportives, la natation, l'Ecomusée, le train de la Doller, Augusta Raurica, actions dans le cadre du conseil école-collège, Maths sans frontières CM2-6^{ème}, correspondance entre une classe allemande et les CM2 bi...

D'autres projets sont en cours de finalisation et seront présentés au prochain conseil d'école.

► Projet équitation à « la ferme du Koer » à Brinkheim :

- CE2 mono et CM2 bi, 45 élèves

5 séances printemps 2018 les jeudis de 8h30 à 11h30

Le cout du projet :

40 € par élève pour les 5 séances et le transport

Dépenses		Financement	
Transport	800€	Participation des familles 18€ par enfant	810 €
Cours d'équitation 5 séances	1 000€	Vente de chocolat 10€ par élève	450 €
		« Actions » coopérative	?
TOTAL	1 800€	Reste à financer	540 €

► Projet « La petite Camargue au fil des saisons » à la Petite Camargue alsacienne :

- CP mono, CP bi, CE1-CE2 bi et CM1 bi
- 5 interventions : une à l'école et quatre sur site

	Par classe	Pour les quatre classes
Cout des 5 interventions	300 €	1 200 €
Cout du transport en bus	48,5 € x 4 = 194€	776 €
Total	494 €	1 976 €
Vente de chocolats	-10 € / élève	-990 €
Vente de pâtisseries	?	?
Participation des parents	2 € / sortie (pour le moment)	-198 € (pour le moment)
Au 7/11/17, il reste à financer :		788 €

► Enseignement de la natation :

Classes concernées : CE1, CE2 et certains CM1

Lieu : piscine de Village-Neuf

Financement : les entrées, les bus et la présence d'un MNS supplémentaire sont financés par la municipalité.

Du 11 janvier au 29 mars 2018		
CE1 bilingue	25 élèves	49 élèves + 4 adultes
CE2 monolingue	24 élèves	
CE1-CE2 bilingue	25 élèves	25 élèves + 2 adultes
Accompagnateurs		
Jehl Aurélia		Enseignantes
Kapp Géraldine ou Kempf Céline		
Frey Anne		
Greiner Laetitia		Intervenants extérieurs agréés
Waltisperber Clara		
Zevenhuizen Alicja		
Rolando Christophe		

Du 5 avril au 5 juillet 2018		
CE1 monolingue	25 élèves	47 élèves + 4 adultes
CE2-CM1 monolingue	22 élèves	
Accompagnateurs		
Bernhard Eléonore		Enseignantes
Sutter Laetitia		
Beauchet Hervé		Intervenants extérieurs agréés
Lefebvre Thomas		
Lorenzelli Katia		

► **Les photos de classe :**

- **Photographe retenu :** Studio Philippe de Mulhouse
- **Propositions :**

Produits	Tarifs
Photo classique 18 x 25 cm	6 €
Photo panoramique 15 x 60 cm	7 €
Kit sans photo de groupe -une planche de 6 photos d'identité, -une planche avec 2 photos 6,5 x 8,5 cm et 1 photo 9 x 13 cm, -une photo 13 cm x 18 cm,	7 €
Pochette : kit + photo classique	12 €
Pochette : kit + photo panoramique	13 €

Mme Boutard exprime le souhait, ainsi que les autres parents, que l'école demande au photographe la possibilité de ne pas plier les photos panoramiques.

Le photographe sera de passage jeudi 15 et vendredi 16 février 2018. Les parents seront informés par le biais du cahier de liaison.

La directrice remercie l'ensemble de l'assemblée pour son attention et lève la séance à 20h13.

Dates des prochains conseils d'école :

- jeudi 22 février 2018 à 18h
- jeudi 7 juin 2018 à 18h

Les secrétaires de séances,

La Présidente,

Mme Burgos



Mme Kempf



Mme Roch

